

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 49 (1935)
Heft: 3

Artikel: À propos des armes écartelées des ducs de Savoie
Autor: Dubois, Fréd.-Th.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des armes écartelées des ducs de Savoie.

Par FRÉD.-TH. DUBOIS.

A partir d'Emmanuel-Philibert (1553—1580) les ducs de Savoie commencèrent à porter des armes écartelées dans lesquelles ils firent entrer les armes de Saxe. On sait que basés sur des données erronées de généalogistes, les ducs de Savoie crurent dès le XVI^{ème} siècle avoir une origine commune avec les ducs de Saxe

par Vitekind et Beroald, ce dernier considéré comme le père d'Humbert aux Blanches mains. Aussi en 1580 l'empereur déclarait que comme princes et vicaires du Saint Empire et comme princes de sang allemand issus des ducs de Saxe, les ducs de Savoie devaient prendre le pas sur tous les autres princes d'Italie. Pour relever cette origine germanique, Emmanuel-Philibert introduisit dans ses armes celles des ducs de Saxe soit : *fascé d'or et de sable au cran-celin de sinople posé en bande sur le tout*. Il portait écartelé au 1 et 4 de Saxe, au 2 du Chablais, au 3 d'Aoste et sur le tout de Savoie. —

Mais à partir de Charles-Emmanuel I^{er} (1580—1630), ces armes furent encore plus compliquées. Elles ne portèrent pas seulement des armes d'origine, mais encore des armes de prétention, ainsi que les armes des principales provinces du duché.

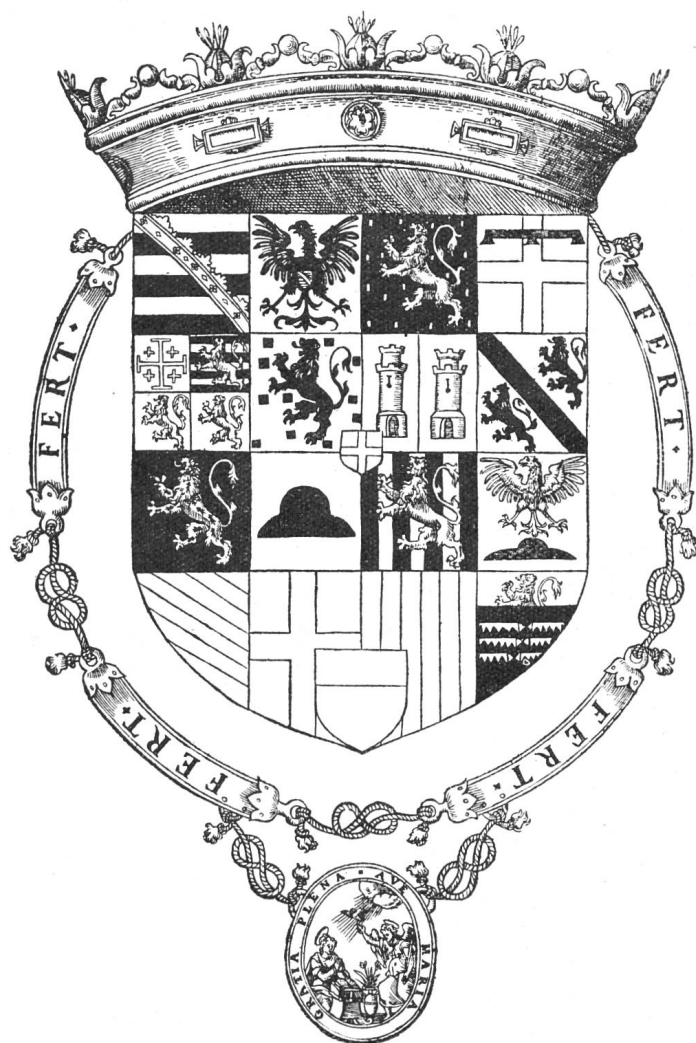


Fig. 51.

Dans un intéressant article intitulé : *A proposito degli stemmi Sabauda*, publié par le professeur Giuseppe Gerola, dans le dernier N^o du « Bollettino ufficiale della Consulta araldica » (vol. X, N^o 42, 1933) cet auteur a étudié les différents quartiers de ces armes et, avec preuves à l'appui, il est arrivé à identifier trois de ces quartiers qui jusqu'à maintenant avaient été faussement attribués par tous les héraldistes, dès le XVI^{ème} siècle à nos jours, à d'autres maisons ou provinces.

Afin de mieux suivre ces différentes écartelures nous reproduisons ici les grandes armes de Savoie, soit une très belle composition héraldique, gravure sur bois qui figure en tête de la Chronique de Savoie de Paradin, imprimée à Genève en 1602, en 3^{ème} édition.

Nous expliquerons les différents quartiers en exposant les preuves du professeur Gerola relatives aux trois quartiers dont il a trouvé la vraie signification.

L'écu est écartelé, au 1^{er}: contre-écartelé, au 1 de Saxe, au 2 de Beroald soit l'aigle de Savoie ancien chargé en abime des armes de Saxe: d'or à l'aigle de sable, au 3 contre-écartelé soit: les armes du royaume de Chypre. Les ducs de Savoie, par le mariage de Charlotte, reine de Chypre, qui épousa en 1459 Louis de Savoie, héritèrent les droits à ce royaume. En 1632, Victor Amédée I releva même le titre de roi de Chypre.

Ces armes étaient au 1^{er}): le royaume de Jérusalem soit: *d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croisettes du second* (armes à l'enquerre). Guy de Lusignan qui devint seigneur de Chypre en 1192, avait été couronné roi de Jérusalem en 1186. Il transmet ce titre à ses successeurs. Au 2): *fascé d'azur et d'argent*¹⁾ *au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or*. Ce sont ces armes que l'on a toujours expliquées comme étant celles de la maison de Luxembourg avec laquelle la maison de Savoie avaient eu plusieurs alliances. — Le professeur Gerola demontre qu'au 2 on a les armes des Lusignan « brisées du lion de gueules par la branche de Chypre » et que les fascés constituent les armes primitives des Lusignan de Champagne, tandis que le lion de gueules représente le royaume de Chypre, celui-ci a été ajouté par les Lusignan chypriotes pour les distinguer de la branche française.

Au 3): *d'or au lion de gueules armé et couronné d'argent et lampassé d'azur*²⁾.

Ce sont les armes du royaume d'Arménie. Après l'extinction des Lusignan d'Arménie, en 1393, leurs droits passèrent aux Lusignan de Chypre. Au 4): *d'argent au lion de gueules, couronné d'or*. Ce sont dès le commencement du XIV^{ème} siècle, les armes du royaume de Chypre. Ces quatre armoiries écartelées³⁾ ont été étudiées encore plus en détail par le professeur Gerola dans un article intitulé: *Lo stemma di Ciprio* — publié dans les « Atti del Reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti » Tome 82, anno acad. 1922—23, pag. 743.

Au 4): *d'argent semé de billettes de sable au lion du second armé et lampassé de gueules*. Ce sont les armes de l'antique duché du Chablais. —

Au 2^e contre-écartelé, au 1^{er}) *de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules*⁴⁾. Ce sont les armes de l'antique duché d'Aoste.

Au 2) *d'argent à la croix de gueules chargée en chef un lambel d'azur*. — Ce sont les armes de la Principauté du Piémont.

Au 3) *parti d'argent et de gueules à deux tours de l'un en l'autre*. Ce sont les armes du marquisat de Suse dont la possession permit aux ducs de Savoie de porter le titre de « marquis en Italie ».

¹⁾ Le nombre des fascés varie beaucoup suivant les documents.

²⁾ Ce lion est parfois chargé d'une croisette d'or posée sur l'épaule.

³⁾ Le plus ancien document donnant les émaux de ces armes est un manuscrit de la Bibliothèque vaticane à Rome; offert par la reine Charlotte au pape Innocent VIII (1484—1487).

⁴⁾ C'est par erreur que notre artiste a fait figurer sur cette gravure des billettes.

Au 4): *d'argent à la bande d'azur accompagnée de deux lions du second*, ce sont les anciennes armes des comtes de Genevois qui furent portées plus tard comme armes de la Bresse.

Au 3^e: *contre-écartelé, au 1^{er}) d'azur au lion d'hermines* — qui est le comté de Beaugé. Sybille, fille unique et héritière de Gui, dernier seigneur de Beaugé et de Bresse, apporte en 1272 cette seigneurie à son mari Amédée V de Savoie. La seigneurie fut érigée en comté en 1460, en faveur de Philippe de Savoie, fils de Louis.

Au 2: *d'argent au mont à trois coupeaux de sable*, qui est le bailliage de Vaud. Le Pays de Vaud, acquis à la Maison de Savoie par le comte Pierre, au XIII^e siècle, lui fut enlevé par les Bernois en 1536. Ces armes figurent donc là comme armes de prétention¹⁾. Elles présentent pour nous un intérêt tout particulier, car assez rares sont les armes de Savoie où l'on trouve ces armes du bailliage de Vaud, figurées.



Fig. 52.

Nous reproduisons en outre ici les armes qui ornent *l'Historia Sabaudiae*, publiée à Leyde en 1634, par Lambert van der Burch. (fig. 52).

C'est à notre connaissance une des dernières fois que l'on rencontre les armes du bailliage de Vaud dans les armes écartelées de Savoie: Les trois monts de sable ont ici plutôt la forme d'un chapeau!

Au 3 *bandé d'or et de gueules*. — Le professeur Gerola démontre que ces armes, que l'on a souvent prises pour celles de l'Achaïe, sont en réalité celles du comté de Villars, en Bresse, acquis par les comtes de Savoie des sires de Thoire et Villars en 1402. Elles figurent sur les vitraux de l'église de Brou à Bourg en Bresse avec la légende « de Villars ».

Au 4 *d'argent à la croix de gueules*. — Le professeur Gerola démontre aussi que ce ne sont pas là les armes du royaume d'Antioche, comme on l'a cru jusqu'à maintenant, mais celles de la ville et seigneurie de Verceil qui furent acquises par le duc de Savoie en 1427.

Au 4^{me}: *écartelé, au 1^{er}) d'azur à trois pals d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout* qui sont les armes du Valromey.

Au 2) *d'argent à l'aigle de gueules, soutenue d'un mont à trois coupeaux de sinople*. Ce sont les armes du comté de Nice.

Au 3) *pallé d'or et de gueules* ce sont les armes du Faucigny.

Au 4) *d'azur à 3 morilles d'or liées d'argent, au chef d'argent au lion issant de gueules*. — Ce sont les armes du Pays de Gex.

Enfin brochant sur le tout en abîme les armes des ducs et du duché de Savoie: *De gueules à la croix d'argent* et en pointe brochant aussi sur le tout: *d'argent au chef de gueules*. — Ce sont les armes du Montferrat.

¹⁾ Voir *Les armes du bailliage de Vaud* — dans les Archives héraldiques de 1905, page 127.